



Au Moyen-Age, le terme **clerc** désigne toute personne d'Église, généralement tonsurée, mais pas obligatoirement ordonnée prêtre. Le clerc était synonyme de savant, lettré.

Le terme est également synonyme de greffier ou de secrétaire dans divers emplois de justice ou de police. Il s'agit d'un conseiller qui était pourvu d'une charge affectée aux ecclésiastiques. Dans les paroisses, celui qui a soin de certaines choses concernant la paroisse.

Définitions de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1758)

CLERC (Jurisprud.) on comprend sous ce nom tous ceux qui par état sont consacrés au service divin.

Ce terme vient du grec, qui signifie sort, partage, héritage. Dans l'ancien Testament, la tribu de LÉvi est

La distinction des clercs d'avec le reste des fideles se trouve établie dès le commencement de l'Eglise, s

Les clercs ou ecclésiastiques considérés tous ensemble, forment un corps qu'on appelle le clergé, & l'ét

Il y a parmi eux différens degrés qui les distinguent.

Le premier degré de la cléricature est l'état de simple tonsuré.

Les degrés suivans sont les quatre ordres mineurs, de portiers, lecteurs, exorcistes & acolytes.

Au-dessus des ordres mineurs, sont les ordres sacrés ou majeurs, de soûdiaconat, diaconat & prêtrise.

L'épiscopat & les autres dignités ecclésiastiques sont encore des degrés au-dessus de la prêtrise.

Ces différens degrés parmi les clercs, composent ce que l'on appelle la hiérarchie ecclésiastique.

Autrefois les moines & religieux n'étoient point clercs ; ils ne furent appelés à la cléricature qu'en 383, p

Ceux qui se présentent pour recevoir la tonsure, ou quelque ordre majeur ou mineur, doivent recevoir c

Les clercs ont certaines fonctions dans l'église qui leur sont propres ; celles des évêques, archevêques,

Ils joissent en qualité de clercs de plusieurs exemptions & immunités, qu'ils tiennent de la piété de nos

Il leur est défendu de rien faire qui soit contraire à la pureté & à la dignité de leur état ; & par conséquent

Leurs habits doivent être simples & modestes, & ils ne peuvent en avoir de couleurs hautes, telles que l

La chasse à cor & à cri, ou avec armes offensives, leur est défendue. Can. episcopum.... & can. omnibu

Les clercs ont le privilège de ne pouvoir être traduits en défendant que par-devant le juge d'église, dans

En matiere criminelle, ils sont d'abord jugés par le juge d'église pour le délit commun ; mais ils peuvent e

CLERC, (Jurisprud.) est aussi un titre commun à plusieurs offices, commissions, & fonctions qui ont rap

C'est un abus que l'on a fait du terme clerc, qui signifie ecclésiastique. Comme dans les siecles d'ignora

Clerc des aides : cette qualité étoit quelquefois donnée au receveur des aides, quelquefois au greffier de

Clercs des arrêts ; c'est le nom qu'on donnoit anciennement au greffier du parlement. Il est ainsi appelé

Clercs-auditeurs, voyez ci-après au mot COMPTES, à l'article de la CHAMBRE DES COMPTES.

Clerc d'avocat, est celui qui travaille habituellement chez un avocat à copier ses consultations, & autres

Clercs des baillifs, sénéchaux, & prévôts : on appelloit ainsi les secrétaires ou greffiers des juges. Des le

Clercs de la chambre des Comptes ; voyez ci-après COMPTES, à l'article de la CHAMBRE DES COMPTES.

Clerc & changeur du trésor du roi : c'étoit le receveur du change du roi. Il est ainsi nommé dans une ord

Clercs des commissaires du roi ou du parlement : c'étoient les greffiers de la commission. L'ordonnance

Clerc des commissaires au châtelet & autres commissaires de police, sont des especes de commis ou a

Clerc de la commune de Roen, c'étoit le greffier de l'hôtel-de-ville de Roen. Voyez l'ordonnance de C

Clercs du conseil, signifioit anciennement les gens du conseil du roi, quelquefois les secrétaires ou greff

Clercs du conseil des officiers & ouvriers de la monnoie, étoient les officiers de la chambre des monnoie

Clerc de conseiller ou président ; c'étoit le secrétaire du président ou conseiller, ou bien le greffier de la

Clerc du consulat : c'étoit le greffier d'un consulat ou justice municipale d'une ville. C'est en ce sens que

Clercs des élus, étoient les greffiers de ceux qui étoient élus anciennement pour régler la perception des

Clercs-d'embas, voyez ci-après au mot COMPTES, à l'article de la CHAMBRE DES COMPTES.

Clerc-examineur : on donnoit anciennement ce titre aux examinateurs du châtelet de Paris, auxquels o

Clercs-experts : on donnoit anciennement ce titre de clerks aux experts, pour dire qu'ils étoient savans &

Clerc des foires, clericus nundinarum ; c'étoit le notaire ou greffier des foires. Il en est parlé dans Fleta, l

Clercs de la chambre des Comptes, (grands) voyez ci-après au mot COMPTES, à l'article de la CHAMBRE DES COMPTES.

Clercs-greffiers ou secrétaires : ils étoient anciennement nommés clerks, & leurs fonctions étoient différe

Clercs du greffe, sont des commis qui travaillent aux expéditions du greffe sous les ordres du greffier. U

Clercs des greniers à sel, étoient ceux qui tenoient le registre de la distribution du sel. Il en est parlé dan

Clerc de la halle de Do^uay, c'est le greffier de l'hôtel-de-ville de Do^uay, le terme de halle signifiant lieu

Clercs d'honneur. Philippe-de-Valois, dans des lettres du 6 Avril 1342, donne à l'évêque de Beauvais, q

Clercs des juges, voyez Clercs-greffiers, Clercs des arrêts, des baillifs, des commissaires, des conseillers

Clerc (maître) chez les procureurs & notaires, se dit abusivement pour premier & principal clerc. Voy. Cl

Clerc de la marchandise de Paris quant au fait de l'eau ; c'est ainsi qu'on appelloit anciennement celui q

Clercs des monnoies de France, étoient les greffiers des maîtres ou juges gardes des monnoies. Il en e

Clercs ou notaires, étoient autrefois de deux sortes ; savoir les clerks du roi ou not aires du roi, qui faiso

Clercs des notaires du roi, c'étoient les aides ou commis des secrétaires du roi. Il en est parlé dans une

Clercs de la chambre des Comptes, (petits) voyez ci-après au mot COMPTES, à l'article de la CHAMBR

Clerc de la prévôté de Paris, c'étoit le greffier du prévôt de Paris. Il est ainsi nommé dans une ordonnan

Clercs de procureur, sont des aides que les procureurs ont chez eux pour faire ou transcrire les expéditi

Les clerks de procureurs sont ordinairement de jeunes gens ; c'est pourquoi le lieu où ils travaillent s'ap

Ceux qui se destinent à la fonction de procureur dans les villes où les clerks forment entr'eux une comm

A Paris & dans plusieurs autres villes du royaume, la communauté des clerks s'appelle basoche. La com

A Ro^uen, cette communauté s'appelle aussi basoche ou régence du palais, parce qu'elle est chargée d

La communauté des clerks de procureurs de la chambre des comptes, s'appelle le haut & souverain em

Au parlement de Paris & dans la plûpart des tribunaux, les clerks de procureurs n'ont point caractere de

Il est défendu aux clerks de procureurs de porter dans le palais aucune épée, canne, ni bâton, & de port

Il est aussi défendu aux procureurs de donner aucuns gages ni appointemens à leurs clerks. Arrêt du 28

Voyez Duperrier, tome II. pag. 273. Boniface, tom. I. liv. I. tit. xjx. n^o. 3 & 10. bibliot. de Bouchel, au mot

Clerks du roi ; on donnoit anciennement ce titre aux quatre maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, comm

Clerks du roi, est aussi le titre que l'on donnoit autrefois aux notaires du roi, appelés présentement secr

Clerc du roi juge. Anciennement quelques juges royaux étoient qualifiés clerks du roi & juges, comme le

Clercs du secret, est le nom que l'on donnoit anciennement à ceux d'entre les secrétaires du roi qui faisoient le secret.

Clerc du roi receveur. On a autrefois donné le titre de clerc du roi à certains receveurs des émolumens particuliers du roi.

Clercs-secrétaires ou greffiers, voyez clercs-greffiers, clercs du greffe, clercs de conseiller, clercs des conseils.

Clercs des villes de commune ; c'est ainsi que l'on appelloit anciennement les secrétaires ou greffiers des villes de commune.

CLERCS DE CHAPELLE, (Hist. mod.) dans les maisons des rois & des princes, sont des ecclésiastiques qui ont le soin des cérémonies de la chapelle.

En Angleterre on appelle clerc du cabinet, le confesseur du roi.

CLERCS DE LA CHAMBRE, à Rome, sont des officiers de la chambre apostolique, conseillers & assessors du pape.

Ces charges coûtent ordinairement quarante-deux mille écus romains, qui font 21 mille pistoles de notre monnaie.

Parmi ceux-là l'un est toujours préfet ou commissaire des grains ou greniers publics : car à Rome, & même à Paris, les grains sont vendus au poids.

Un autre clerc de la chambre apostolique est chargé des autres vivres ; un troisieme a le soin des prisonniers de la chambre.

La jurisdiction des clercs de la chambre apostolique s'étend sur les matieres où il s'agit d'intérêts de la chambre.

CLERC DU GUET, (Marine) celui qui assemble le guet sur les ports de mer & sur les côtes, & qui en fait le rapport.

CLERC. On appelle ainsi dans les six corps des marchands de Paris, & dans les communautés des arts & métiers, les officiers qui ont le soin de la police intérieure.

...

Métier de :

- [Simon de BUCY](#), clerc "seigneur en loys", Procureur au Parlement à Paris vers 1270
- [Jean de TAUPIN de COUCI](#), Conseiller Clerc à la Chambre des Enquêtes, Seigneur en loys, Seigneur de Coucy en Vermandois, vers 1360
- [Jacques GUFFROY](#), Clerc et Meunier de moulin à Olhain vers 1670

Sources :

- [Encyclopédie de Diderot et d'Alembert](#)